

Résolution présentée par la délégation du

Sénégal

Thème le développement durable

Concerne l'accès à l'eau potable

L'Assemblée générale,

S'inquiétant de la différence de consommation d'eau entre les pays en développement et développés,

Remarquant la difficulté des habitants des pays en voie de développement de se procurer de l'eau potable et à entretenir un minimum d'hygiène,

Déplorant le manque d'efficacité des pays riches en eau par rapport aux problèmes d'eau dans les pays en pénurie d'eau,

Attristée du nombre de décès dû à la mauvaise qualité et/ou au manque d'eau,

Constatant que des progrès ont été réalisés, mais qu'il reste encore du chemin à faire pour un meilleur accès à l'eau pour tous,

Regrettant que les pays riches en eau potable ne réalisent pas la valeur de celle-ci,

Déclarant que les droits de l'Homme ne sont pas respectés,

Proposant une limite de consommation qui, une fois dépassée, engendrera une surtaxe du mètre cube d'eau,

Décide - de mettre une limite sur notre consommation d'eau, en coupant celle-ci après qu'un certain seuil a été atteint (40m³ par an et par personne), toute consommation supplémentaire ferait l'objet de la surtaxe notée ci-dessus;

- de faciliter l'accès à l'eau.

Le texte français fait foi